Saint ORENS le 4 janvier 2001

Monsieur LABORIE André 2 rue de la Forge 31650 Saint ORENS

> Madame LEBRANCHU Marilyse. Ministre de la Justice. 13 place Vendôme 75042 PARIS CEDEX.

Madame la Ministre,

J'ai le regret madame LEBRANCHU de vous saisir une nouvelle fois au vu de la gravité du fonctionnement du palais de justice de Toulouse.

C'est vrai, j'ai pu constater dernièrement dans les journaux, qu'un malaise existait sur le Palais de justice de Toulouse, information provenant certainement de votre ministère suite a l'intervention générale des services judiciaires.

A ce jour, en tant que citoyen français, justiciable et a ce jour victime, je ne peux que confirmer les dires que de nombreuses personnes ont soulevés sur les malversations de procédures, emploie de faux et usage de faux pour faire de faux coupables, ces procédures sont faites au palais de justice de Toulouse.

J'ai une très grande attache a notre patrie, je trouve désastreux, de mettre en périls notre justice.

Ce désordre, d'ordre public, je pense qu'il est seulement du, a un noyau très connu de toutes les victimes existant sur cette juridiction et comme soulevé dans les journaux.

L'ETAT, ne doit pas être responsable du disfonctionnement du service public. Celui ci est du a chaque citoyen que nous sommes.

Les autorités responsables de cette situation, de cette juridiction rémunérés sous les deniers publics, sont toutes liées a porter entrave au bon fonctionnement de la justice, engageant volontairement votre responsabilité. Es ce politique ?

Votre responsabilité ne doit pas être engagée Madame LEBRANCHU, vous ne devez pas vous soumettre a des pressions, il est tant que vos services interviennent dans le sens du respect de l'article 6-1 de la convention européenne des droits de l'homme.

Je me suis permis Madame LEBRANCHU de me confier a vous, car je crois beaucoup a vos compétences et a votre autorité.

La raison de ma sollicitude est qu'a ce jour, soit le 4 janvier 2001, quatre affaires personnelles suite a des citations correctionnelles, qui avaient lieu au tribunal de grande instance de Toulouse.

Que ces quatre affaires devaient passer le 4 mai 2000, que celles ci ont été repoussées sous prétextes ?

Que prétextes ont été trouvés une seconde fois ?

Qu'a ce jour ces affaires n'ont toujours pas été entendues ?.

Les audiences programmées n'ont pu avoir lieu et nous n'en étions pas informé?

Madame LEBRANCHU deux jours avant, en déposant des conclusions supplémentaires, **constitution de partie civile contre Monsieur LEGASA**, (**ci joint copies**) au service greffe, il ma bien été confirmé que l'audience serait bien présidée par Madame BRIEX a 14 heures.

A 14 heures ce jour, accompagné de témoins, l'audience n'a pas eu lieu, les justiciables comme nous autres n'étaient pas au courrant de cet absentéisme volontaire engendrant bien sur au vu de la gravité des faits, un déni de justice caractérisé au vu des différentes personnes citées ce jour, dont les noms sont les suivants :

Ci joint justificatif de ma présence pour cette audience, attestation faite par le greffier en chef C.JONOT

Citation correctionnelle de Monsieur FOULON Marcel, président du tribunal de grande instance de Toulouse sur sa responsabilité civile et pénale indépendante a sa fonction. (Ci joint conclusions additionnelles enregistrées au parquet en date du 26 décembre 2000.)

Citation correctionnelle de Madame FOULON, Magistrat a la cour d'appel, sur sa responsabilité civile et pénale indépendante a sa fonction. (Ci joint conclusions additionnelles enregistrées au parquet en date du 26 décembre 2000.)

Citation correctionnelle de **Madame IGNIACIO Roselyne**, Magistrat a la cour d'appel de Toulouse, sur sa responsabilité civile et pénale indépendante a sa fonction. (Ci joint conclusions additionnelles enregistrées au parquet en date du 26 décembre 2000.)

Citation correctionnelle de Monsieur LANSAC Alain, premier substitut de monsieur le procureur de la république, sur sa responsabilité civile et pénale indépendante a sa fonction. (Ci joint conclusions additionnelles enregistrées au parquet en date du 26 décembre 2000.)

Bien sur, nous avons porté réclamations, aux services des greffes concernés, il nous a été répondu a plusieurs reprises et par différentes personnes qu'il y a eu erreur de date d'audience, qu'ils sont sur les pistes de ski et qu'on ne pouvait rien faire pour vous.

Au vu de cette gravité de faits, je vous demande d'intervenir a votre réception auprès des autorités Toulousaines pour trouver une issue a mes procédures qui a ce jour sont confirmées par de fausses informations recueillies, recelées et que vous allez pouvoir constater dans les procès verbaux que j'ai obtenu a ma connaissance soit 35 mois plus tard avec toute les conséquences abusive que j'ai pu subir provenant des autorités Toulousaines, suivie de monsieur MASIAS.

La seule chose que je demande c'est de me faire indemniser des préjudices subis, que vous trouverez a ma lecture dans les pièces ci dessous fournies.

Je vous demande d'intervenir auprès des autorités de la commission d'indemnisation des victimes, audience qui s'est tenue le 20 décembre au palais de justice de Toulouse Madame LEBRANCHU Marylise Ministre de la Justice, j'entends, me prévaloir de la convention européenne des droits de l'homme, article N°6 paragraphe N°1, ainsi que de la jurisprudence de la cour européenne.

Madame LEBRANCHU Marylise Ministre de la Justice, j'entends, me prévaloir du <u>Pacte New York</u>, dans tous ces droits.

- Annexe N°1 : deuxième partie. Annexe N°1 : troisième partie

Article N°2- (3) a.b.c.

Article 14-1; 22; 26

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire Madame LEBRANCHU Marylise, Ministre de la Justice a l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE A